

Taux pour mobilités Erasmus+ (**Convention 2025**)

Sur la **Convention 2025**, la bourse de mobilité inclut une **contribution aux frais de séjour** (calculée par rapport à la durée effective de la mobilité) **et** une **contribution aux frais de voyage** (montant forfaitaire pour l'aller/retour).

1. Contribution aux frais de séjour

	Pays de destination	Montant mensuel pour mobilité académique	Montant mensuel pour mobilité de stage
Groupe 1	<i>Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède</i>	400 €	550 €
Groupe 2	<i>Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie</i>	350 €	500 €
Groupe 3	<i>Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie</i>	350 €	500 €

Des financements complémentaires (supplément forfaitaire de 250 €/ mois) sont possibles pour les étudiants ayant moins d'opportunités (boursier du CROUS échelons 6 et 7; étudiant en situation de handicap ou ALD).

Consultez bien la **fiche « Inclusion »** disponible sur TEAMS – International Office / Erasmus+ pour les **différents critères** et **justificatifs**. N'hésitez pas à contacter Katy Ferreira pour toute information complémentaire: katy.ferreira@ebs-paris.com

Taux pour mobilités Erasmus+ (**Convention 2025**)

2. Contribution aux frais de voyage

Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant	Voyage non écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	56 EUR par participant	28 EUR par participant
Entre 100 et 499 km	285 EUR par participant	211 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km	417 EUR par participant	309 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	535 EUR par participant	395 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	785 EUR par participant	580 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 EUR par participant	1188 EUR par participant
8 000 km ou plus	1735 EUR par participant	1735 EUR par participant

La « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.